

## Aide et soin à la personne - domicile

### ASD 002

## Acteur prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile (AcP ASD)

### Public

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.

### Objectifs de formation

Être acteur de la prévention des risques dans son établissement.

Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.

### Objectifs pédagogiques

- Observer et analyser les situations de travail issues de l'expérience professionnelle.
- Proposer des pistes d'amélioration remédiant aux situations dangereuses identifiées.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (ALM).

### Contenu

- Les notions de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel ;
- Les risques professionnels du secteur de l'aide et du soin à domicile ;
- Les AT et les MP et leurs conséquences pour une structure du secteur ;
- L'observation et l'analyse de situations de travail, la recherche de mesures de prévention sur le plan organisationnel, technique ou humain et la remontée d'information ;
- La démarche pour accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi ;
- Le rôle d'acteur de l'AcP ASD dans une démarche de prévention.

### Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances
- Mises en application à partir d'exemples et de scénarios pédagogiques proches de l'activité réelle de l'intervenant à domicile, avec le matériel nécessaire (aides techniques dans le cas de l'ALM)

### Durée

3 jours consécutifs ou non en présentiel, soit 21 heures (dont 14h consacrées à l'ALM).

### Modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, les participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie-Risques professionnels et l'INRS un certificat d' « Acteur prévention ASD » valable 24 mois.

Pour prolonger la validité de ce certificat, il est demandé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile » (MAC) d'une Durée de 14 heures et de satisfaire aux épreuves certificatives.

Ces formations initiales et MAC sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

### Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations AcP ASD \(Acteur prévention Aide et soin à domicile\)](#)